



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Approbation des comptes rendus des  
commissions de la recherche des 7 décembre  
2023, 18 et 25 janvier 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 8 février 2024  
Délibération 2024/02/CR-004**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent les comptes rendus des séances suivantes des commissions de la recherche :**

**- 7 décembre 2023**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 13  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstentions : 11  
Ne prend pas part au vote : 12

**- 18 janvier 2024**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 37

Nombre de voix favorables : 35  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prend pas part au vote : 0

**- 25 janvier 2024**

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 37

Nombre de voix favorables : 37  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Toulouse, le 12 février 2024

**La Présidente,**

**Odile Rauzy**





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**

**Approuvé le 8 février 2024**

**COMMISSION DE LA RECHERCHE  
Compte rendu synthétique de la séance  
du 7 décembre 2023**

**Étaient présents :**

**Mmes** Isabelle Berry, Patricia Bordais, Valérie Chavagnac, Nadia Chouini-Lalane, Karine Groenen-Serrano, Joséphine Leflaive

**MM.** Robin Baures, Thomas Carle, Nicolas Destainville, Jean-Pierre Jessel, David Labat, Pierre Payoux, Nicolas Renon, Bruno Segui, Cédric Trupin

**Étaient représentés :** Isabelle Arthus par Joséphine Leflaive, Tamara Azaiez-Bontemps par Patricia Bordais, Anthony Lemarie par Robin Baurès, Jean-Emmanuel Sarry par Isabelle Berry

**Assistaient à la séance :** Elisabeth Neuhauser représentant la directrice de l'IUT de Toulouse, Cécile Vignolles représentant le CNES, Claude Chieze représentant du secteur économique pour Pierre Fabre.

**Étaient excusées :** Catherine Jeandel, Isabelle Nottaris

**ORDRE DU JOUR**

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 14 novembre 2023 (délibération)

Point 2 : Création de l'UAR GenoToul Coordination par Pierre-Emmanuel Gleizes (délibération)

Point 3 : annulé passe en informations générales

Point 4 : annulé passe en informations générales

Point 5 : Avis sur l'intérim de la direction du CESBIO (délibération)

Point 6 : Bilan à 1 an AO Tremplin 2022 - projet BLOBAGING par Audrey Dussutour (information)

Point 7 : Dotations aux structures de recherche, GIS, laboratoires internationaux, écoles doctorales...(délibération)

Point 8 : Bilan 2023 des activités de la DSL /DREV (information)

Point 9 : Bilan à 1 an AO Tremplin 2022 - projet  $\mu$ BIOPOL par André Pornon (information)

Point 10 : Validation des critères et lancement de l'appel d'offre Tremplin 2024 (délibération)

Point 11 : Participation de l'UT3 au laboratoire international COQSYS (délibération)

**N. Renon** rappelle que l'espace Clément Ader propose un espace de stockage mutualisé avec un excellent hébergement et une qualité de sécurisation reconnue au niveau national. Un pont technique entre GenoToul et Calmip existe. Il permet aux utilisateurs de passer d'une plateforme à l'autre, il ouvre des champs intéressants avec une qualité de services excellente.

Il souhaite savoir comment les entités universitaires (autres que les ONR) sont présentes dans l'UAR ; est-ce qu'elles font l'objet d'une convention ?

**P-E Gleizes** souligne que l'UAR sera au service du GIS. La stratégie reste au niveau du conseil des membres du GIS. Les tutelles mettent des moyens pour la partie opérationnelle de la stratégie.

**B. Segui** demande si GenoToul a un système de stockage et de backup, si oui comment peut-on y avoir accès.

**P-E Gleizes** précise que le réseau des 12 plateformes GenoToul n'a pas d'espace de stockage mutualisé. Seul Bioinfo propose un stockage des données. Une réflexion est initiée au sein de GenoToul pour insérer les données dans les systèmes de stockage existants.

**B. Segui** propose de saisir l'opportunité de la création de l'UAR GenoToul coordination pour réfléchir à une approche globale de la mutualisation des espaces de stockage.

**P-E Gleizes** ajoute que c'est également le souhait de l'INSERM.

**J.-P. Jessel** rappelle que le problème du stockage des données est présent dans les laboratoires, la mutualisation peut être plus globale au niveau de l'établissement ou bien dans les centres comme CALMIP.

**C. Vignolles** demande si le GIS GenoToul fonctionne avec des bons de commande.

**P-E Gleizes** annonce que chaque plateforme gère sa facturation avec une procédure différente d'une plateforme à l'autre.

**P. Payoux** reconnaît sur une diapositive le logo du CHU et souhaite savoir sur quel périmètre de GenoToul intervient le CHU.

**P-E Gleizes** : sur la plateforme santé CRBh. Les laboratoires Inserm sont en collaboration étroite avec le CHU. Xavier Collet, directeur de la plateforme Anexplo, l'a relancé récemment sur les moyens d'exploration fonctionnelle en lien avec le CHU.

**N. Renon** revient sur l'espace de stockage mutualisé qui propose une offre de service dans le data center mutualisé par l'UT. Il demande s'il sera un jour envisageable de faire une présentation sur l'offre de service numérique du site toulousain ?

**P-E Gleizes** rappelle que c'est là l'essentiel de l'effort du CPER 2024. GenoToul comporte 12 plateformes, la plateforme principalement concernée par le stockage est Bioinfo. Elle génère des quantités considérables de données.

**N. Renon** pense qu'il faut mettre les gens autour de la table pour établir un dialogue clair afin d'évaluer les besoins. Il précise que l'entité CALMIP ne porte pas l'offre de service liée au stockage mutualisé. L'enjeu du datacenter régional entre Toulouse et Montpellier sera de s'emparer de ces outils numériques avec les acteurs régionaux, institutionnels et universitaires.

**B. Segui** reconnaît que la communication n'est pas assez claire au niveau des directions des unités. Il faut rapidement s'emparer de la problématique du stockage des données, de la sécurisation avec des backups et un accès autorisé aux informations. Enfin il faut calculer le coût du stockage pour déterminer si une approche mutualisée sera plus compétitive.

**N. Destainville** constate que les données sont souvent stockées chez les GAFAM qui derrière font travailler leur intelligence artificielle. Cela représente un danger ; il est urgent de réfléchir au stockage des données et à son coût même élevé.

**A. Dussutour** confirme que cela a été fait dans les années 1980 ; le CRCA possède des mutants mais ils sont difficiles à élever. Il existe une grande banque de ces organismes mutants en Allemagne.

**B. Segui** demande si l'équipe a évalué l'impact des antioxydants sur les mécanismes de régénération.

**A. Dussutour** indique que ce sera la prochaine étape.

**K. Groenen-Serrano** demande si lors des prélèvements, on considère que le prélèvement a l'âge de la cellule initiale ou bien l'âge de la cellule prélevée ?

**A. Dussutour** on peut déterminer l'âge au moment de la fusion des gamètes ou au réveil du sclérote. Pour déterminer l'âge exact il faudrait repartir du zygote pour faire une étude rigoureuse.

**C.Vignolles** souhaite savoir si, dans la nature, le blob se met lui-même en dormance.

**A. Dussutour** : c'est la dessiccation qui provoque la dormance et l'humidité qui provoque le réveil.

**C.Vignolles** demande si Audrey Dussutour a participé au projet scientifique sur l'ISS.

**A. Dussutour** répond qu'elle était coordinatrice du projet pédagogique avec Thomas Pesquet. Dans le cadre du projet pédagogique de l'ISS, 4 blobs ont été embarqués sur la station spatiale ce qui n'est pas suffisant pour faire des observations.

**N. Destainville** demande si le blob se nourrit de bactéries jeunes puis de flocon d'avoine ?

**A. Dussutour** précise que le blob se nourrit de bactéries, les flocons d'avoine sont réservés pour le laboratoire !

*Présentation accessible via le lien suivant : [https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/presentation-projet-blobaqing-pic\\_1703061955487-pptx](https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/presentation-projet-blobaqing-pic_1703061955487-pptx)*

#### **Point 7 – Dotations aux structures de recherche, structures fédératives, GIS, laboratoires internationaux, écoles doctorales, plateaux techniques, bibliothèques et revues scientifiques.**

**J.-P. Jessel** laisse la parole à Camille Briet responsable du pôle soutien et pilotage de la recherche à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DReV).

*La présentation est accessible via le lien suivant : [https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/presentation-dotations-structures-de-recherche-2024\\_1703063045918-pptx](https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/presentation-dotations-structures-de-recherche-2024_1703063045918-pptx)*

**C. Briet** fait remarquer que les éléments qui sont présentés en séance sont dans la lignée de ceux de l'an dernier. Elle met en avant l'augmentation de l'enveloppe pour les dotations initiales 2024, liée à l'intégration du complément LPR 2023 à l'enveloppe initiale totale. Les modalités de calcul pour les dotations aux UMR et URU sont celles votées par la commission de la recherche. Les variations dans les dotations par rapport à l'année précédente sont liées aux paramètres de calcul. Le process de calcul est identique chaque année : un travail est effectué avec les directions des unités pour vérifier les données des effectifs et les HDR, et avec l'université de Toulouse pour connaître le nombre de thèses. Concernant les dotations aux UPR, UAR et US, le montant de leur dotation est reconduit, complément LPR 2023 inclus, excepté pour les cas suivants :

- Le CBI est ajouté à ce groupe de dotation et bénéficie d'une hausse de dotation équivalente à s'il avait perçu un complément LPR en 2023 ;
- La dotation de l'OMP augmente du fait de l'intégration dans cette dotation des cotisations à ACTRIS et à EPOS ;
- La dotation de CASTAING augmente suite à une décision des tutelles en comité d'orientation stratégique ;
- La dotation à SETE, dont l'UT3 n'est plus tutelle ou partenaire, n'est pas reconduite.

**N. Renon** demande si le CBI est une fédération de recherche ou bien une UAR (unité d'appui de recherche) ?

Elle ajoute pour terminer la présentation détaillée structure par structure, que les dotations pour les laboratoires internationaux en lien avec la Russie ne sont pas reconduites (dans ce cas les échanges sont en standby).

**Les conseillers donnent un avis favorable à l'unanimité par 20 voix « pour » les dotations 2024 présentées en séance. Les dotations concernent les unités de recherche, structures fédératives, plateaux techniques, GIS, laboratoires internationaux, revues scientifiques, bibliothèques et fonctionnement des écoles doctorales selon les critères votés pour la durée du contrat quinquennal.**

## Point 8 – Bilan 2023 des activités de la DSL/DReV

**Stéphanie Lacombe** directrice de la direction de la recherche et de la valorisation DReV présente le bilan des activités pour l'année 2023.

*La présentation est accessible via le lien suivant : [https://ent-personnels.univ-llse3.fr/medias/fichier/bilan-activites-drev\\_1703062458546-pptx](https://ent-personnels.univ-llse3.fr/medias/fichier/bilan-activites-drev_1703062458546-pptx)*

Parmi les éléments marquants notons une structuration en quatre pôles dont les responsables sont des catégories A, la cédésation d'un personnel, le repyramidage d'un agent et deux « faisant fonction de » catégorie B.

**N. Destainville** fait remarquer concernant le pôle appui aux instances de la recherche que depuis un certain temps il n'existe plus de support administratif dans le directoire SdM. Il souhaite savoir comment faire remonter la demande pour un support.

**S. Lacombe** précise que lors de la réorganisation des activités de la direction, le bureau des directoires a été considéré comme une instance, il est positionné dans le pôle appui aux instances de la recherche. Les directoires sont considérés comme une super structure de recherche, l'appui administratif est positionné dans le pôle soutien et pilotage de la recherche. Le souhait de la direction est de faire monter en puissance l'activité d'appui aux directoires.

**N. Destainville** ajoute que le directoire SdM a un mauvais suivi en termes de comptes rendus ; il serait utile de conserver une traçabilité écrite de l'activité du directoire SdM.

**Monique Lemort** responsable du pôle appui aux instances de la recherche rappelle que l'appui aux activités des directoires était précédemment positionné dans son pôle. Elle ajoute que la personne qui assure le suivi administratif des directoires continue à assurer l'appui administratif pour les autres directoires en faisant des comptes rendus synthétiques. Pour le directoire SdM c'est le responsable qui assure ce suivi.

**N. Destainville** s'étonne de cette situation. Il indique que sans trace écrite il est impossible de travailler dans la transparence. Le directoire SdM perd toutes traces de ses échanges. Il souhaite que cela soit porté au compte rendu.

**S. Lacombe** ajoute qu'un travail est en cours sur la montée en compétences de l'agent en catégorie C qui occupe ce poste de soutien administratif, poste qui est dimensionné pour une catégorie B. Elle note le rôle des directoires dans l'appel d'offre équipement scientifique.

Elle poursuit avec le bilan des activités du pôle soutien et pilotage de la recherche. Elle fait remarquer que le projet de cartographie des activités de la recherche avait été proposé par l'université dans le cadre du dialogue stratégique de gestion en 2022. En 2023, il a été confié à la DSL et deux ingénieures de projet ont été recrutées. Ce projet court jusqu'en 2024 le travail se fait au plus près des activités des laboratoires et permettra de mettre en lumière l'émergence des projets qui y voient le jour.

Elle note également la mise en œuvre du projet « systèmes d'information des contrats de recherche » proposé lors du dialogue de gestion 2023. Ce projet bénéficie d'un financement de 120 k€, l'objectif est d'être inter opérable entre les services avec les SI qui existent déjà et notamment le SI finances et le SI RH.

Elle poursuit le bilan de la direction avec le pôle ingénierie des projets de recherche, une nouvelle responsable et de nouveaux agents. Elle met en lumière la forte progression du pôle sur la prise en charge des appels à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA). Ces projets

**André Pornon** est porteur du projet  $\mu$ BIOPOL qui s'intéresse à comprendre comment la biodiversité des prairies influence le microbiote et la santé des pollinisateurs. Ce projet associe des membres du laboratoire Evolution et diversité biologique (EDB) et du Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA).

L'engouement fort pour les forêts anciennes n'a pas d'équivalent avec les vieilles prairies en France. Les prairies séculaires ou multi séculaires sont très peu étudiées, encore moins celles qui poussent dans des conditions écologiques moyennes (mésophiles). La première étude pour caractériser ces vieilles prairies dans la région toulousaine a été réalisée en 2021 ; elle a permis de mettre en évidence dans une prairie de 80 ans des cortèges de végétaux tout à fait originaux avec des espèces que l'on ne retrouve pas dans les autres prairies. Les nectars de ces végétaux ont des effets prophylactiques et thérapeutiques sur les animaux domestiques. L'idée est d'étendre l'étude des effets de ces végétaux sur la santé de pollinisateurs.

Le protocole expérimental consiste à installer des cages à l'intérieur desquelles sont placées des bourdons. Les cages sont situées dans différentes parties des prairies jeunes ou anciennes. Les liens entre l'âge des prairies, l'abondance des espèces végétales et la démographie des colonies de bourdons ont été observés. L'étude montre que l'impact des vieilles prairies a un effet positif sur la santé des insectes pollinisateurs, sur leur survie, l'émergence des ouvrières et sur la composition et la stabilité de leur microbiote.

**P. Payoux** demande quel est le nombre d'individus pour les échantillonnages.

**A. Pornon** : l'étude pour le microbiote a concerné 16 prairies et 8 individus par prairie. Globalement on compte entre 200 et 300 individus pour l'ensemble des manipulations.

**K. Groenen-Serrano** souhaite savoir quels sont les indicateurs qui permettent d'identifier les vieilles prairies et quelles sont les potentielles interactions de l'environnement sur les vieilles prairies.

**A. Pornon** indique que le protocole a été pensé en bloc : on trouve les cages contenant les bourdons dans les jeunes et les vieilles prairies au même endroit ce qui limite tous les paramètres extérieurs. Quant à l'âge des prairies, il est déterminé à travers la mémoire des agriculteurs, les photos aériennes et le cadastre napoléonien. L'équipe a aussi répertorié 5 espèces indicatrices qui sont présentes dans des prairies au minimum centenaires.

**N. Renon** remarque sur la dernière diapositive une photo de la cathédrale Notre Dame en train de brûler. Il souhaite qu'on explique le lien avec les vieilles prairies.

**A. Pornon** explique que les vieilles prairies sont rares (à peine une vingtaine sur les 200 prairies répertoriées). Ce sont des constructions culturelles, elles doivent leur existence à l'activité humaine dans la culture paysanne. Elles proviennent de la dernière glaciation, on en trouve également en Grande Bretagne et dans le Massif Central. Elles font partie de notre patrimoine culturel et historique.

**N. Destainville** demande pourquoi on rencontre si peu d'insectes sur le campus.

**A. Pornon** rappelle que 75 % des insectes ont disparu en abondance pas en espèces. La disparition est globale. En revanche plus les fleurs sont abondantes plus il y a de pollinisateurs, ce qui est le cas dans les vieilles prairies, cependant même dans les vieilles prairies la présence des insectes a baissé en 30 ans.

**C. Vignolles** demande ce qui distingue une vieille prairie d'un alpage.

**A. Pornon** explique que l'étude a porté sur les prairies de fauche mésophiles, les prairies d'altitude ne rentrent pas dans ce cadre. Dans le parc national des Pyrénées vers Osso, les prairies sont extrêmement pâturées, elles sont par conséquent pauvres en ressources ce qui fait chuter la présence des insectes pollinisateurs.

**J.-P. Jessel** souhaite savoir s'il est possible de reconstituer des prairies.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h20

Prochaine séance le jeudi 8 février 2024



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III**  
PAUL SABATIER

**Approuvé le 8 février 2024**

**COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**Compte rendu synthétique de la séance**  
**du 18 janvier 2024**

**Étaient présents :**

**Mmes** Odile Rauzy, Laure Coutin, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Verena Poinso, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Audrey Tourrette-Diallo, Monica Alaez-Galan, Marie Maturano, Tamara Azaiez-Bontemps, Élisabeth Soulié, Marie-Pia Marchant, Afi Oportune Kpotor, Virgine Mahdi, Cécile Vignolles

**MM.** Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Serge Cohen, Christophe Laurent, Richard Bon, Lionel Dahan, Manoël Manghi, Pierre Petit, Romain Walcker, Nicolas Issot, Adian Ruiz-Chiapello

**Étaient représentés :** M. Olivier Lairez par Monsieur Matthieu Arlat ; M. Pierre Payoux par M. Serge Cohen ; M. Jérôme Roncalli par Mme Verena Poinso ; Mme Denyze Toffoli par Mme Monica Alaez-Galan ; M. Sébastien Couarraze par M. Manoël Manghi ; Mme Alexandra Robert par M. Lionel Dahan ; M. Donimique Pinon par Mme Marie-Pierre Gratacap ; Mme Marie Penary par Mme Marie Maturano ; Mme Patricia Bordais par Mme Tamara Azaiez-Bontemps

**Étaient excusée :** Mme Hélène Calmès

**ORDRE DU JOUR**

**Point unique –** Élection de la personnalité extérieure sur proposition de la présidente

**V. Poinot** est gênée de ne découvrir le nom de la personnalité extérieure qu'en séance. Elle est également étonnée que ce dernier soit proposé, au vu de la connaissance que l'on a de Monsieur P.-B. Joly et notamment de son implication, tant sur le pilotage des services que sur la politique globale de l'université de Toulouse dont l'UT3 est membre fondateur. Elle relève néanmoins, que le recouvrement UT3-INRAE se limite à une seule unité de recherche.

**M. Arlat** précise qu'il y a actuellement une association avec le Cesbio (Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère) et l'IRSD (Institut de recherche en santé digestive) ainsi que des négociations entre l'INRAE, le CNRS et l'UT3 pour d'éventuelles autres associations avec le LRSV (Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales) et le LIPME (Laboratoire des Interactions Plantes-Microbes-Environnement)

En l'absence d'autres remarques ou questions, la présidente soumet au vote la proposition suivante :

- Approuvez-vous la nomination de Monsieur P.-B. Joly en qualité de personnalité extérieure proposée par la présidente de l'UT3 à titre personnel.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de voix favorable : 26

Nombre de voix défavorables : 7

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre d'abstentions : 1

**Stéphanie Lacombe**, directrice de la DReV (direction de la recherche et de la valorisation) reprend la parole pour rappeler aux conseillers que la prochaine séance en commission de la recherche aura lieu le jeudi 25 janvier prochain avec 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation du vice-président de la commission de la recherche
- Désignation des membres de la cellule opérationnelle (CO)

Elle précise que la cellule opérationnelle doit être composée de membres élus volontaires et que chaque collègue électif doit être représenté.

Elle explique que les commissions de la recherche sont toujours précédées d'une cellule opérationnelle qui se tient une dizaine de jour avant. Elle a pour mission de préparer la séance de la CR et d'en fixer l'ordre du jour. Elle indique qu'un mail de la DReV sera prochainement transmis à tous les conseillers afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, proposer leur candidature pour participer à la cellule opérationnelle.

Elle indique que la première cellule opérationnelle se tiendra le 30 janvier 2024 en vue de la commission de la recherche du 8 février 2024.

Par ailleurs, elle mentionne que le 25 janvier prochain, se tiendra, à la suite de la séance de la CR plénière, une séance de la commission en formation restreinte aux HDR afin de pouvoir traiter certains dossiers de soumission HDR dont la réponse doit être donnée de façon urgente. Une convocation destinée aux membres élus de la commission en formation restreinte aux HDR va être transmise très rapidement.

**S. Cohen** comprend que l'on ne doit pas faire attendre les dossiers de candidatures à l'HDR. Il demande qu'il y ait toutefois une réflexion sur le fonctionnement de la commission en formation restreinte aux HDR. En effet, il souhaiterait, compte tenu des emplois du temps très chargés de chacun, que les membres de cette instance soient informés une quinzaine de jours avant la tenue des séances.

**Monique Lemort**, responsable du pôle d'appui aux instances de la DReV, explique que concernant la commission de la recherche en séance plénière, un calendrier mentionnant les dates des séances ainsi que celles des cellules opérationnelles qui y sont associées, est diffusé en septembre pour toute l'année universitaire. Les convocations quant à elles sont transmises 7 jours avant la séance.

**S. Cohen** la remercie pour ces précisions et ajoute, par ailleurs, que si statutairement la présentation de la personnalité extérieure peut se faire en séance il estime qu'il aurait été opportun d'informer les conseillers en amont de la tenue de la CR. Il demande à ce que les conseillers soient informés avant la séance du 25 janvier prochain, du nom du vice-président de la commission de la recherche qui sera proposé par la présidente.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**

Approuvé en CR du 8 février 2024

**COMMISSION DE LA RECHERCHE  
Compte rendu synthétique de la séance  
du 25 janvier 2023**

**Étaient présents :**

**Mmes** Odile Rauzy, Laure Coutin, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Verena Poinso, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griseri, Laurène Jouve, Alexandra Robert, Audrey Tourrette-Diallo, Monica Alaez-Galan, Marie Maturano, Tamara Azaiez-Bontemps, Élisabeth Soulié, Marie-Pia Marchant, Afi Oportune Kpotor, Virgine Mahdi, Cécile Vignolles

**MM.** Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Serge Cohen, Christophe Laurent, Richard Bon, Lionel Dahan, Manoël Manghi, Pierre Petit, Romain Walcker, Nicolas Issot, Adian Ruiz-Chiapello, Dominique Pinon.

**Étaient représentés :** M. Olivier Lairez par Monsieur Matthieu Arlat ; Mme Virginie Griseri par Mme Verena Poinso ; Mme Denyze Toffoli par Mme Monica Alaez-Galan ; Mme Tourrette-Diallo Audrey par M. Christophe Laurent ; Mme Patricia Bordais par Mme Tamara Azaiez-Bontemps ; M. Pierre-Benoit Joly par Mme Laure Coutin ; Mme Hélène Calmès par M. Claude Chièze

**ORDRE DU JOUR**

**Point 1** – Élection du vice-président de la commission de la recherche

**Point 2** – Mise en place de la cellule opérationnelle : Désignation de ses membres

concernant l'accompagnement des jeunes en début de carrière, la nouvelle gouvernance souhaite proposer un « pack booster » aux jeunes maîtres de conférences recrutés.

### ➤ **Moyens de la recherche, humains, financiers et patrimoniaux**

L'équipe souhaite afficher des priorités et une politique pluriannuelle avec une construction de programme incluant les composantes, les directoires, les structures de recherche et en collaboration avec nos partenaires. Elle donnera son entière confiance aux directoires et aux composantes tout en gardant une marge de manœuvre pour établir sa politique et stratégie. Le repyramidage est à maintenir et à renforcer en opérant au-delà des campagnes ministérielles. Leur programme portera aussi sur la cohérence de la politique d'appels d'offre en passant par la création d'un appel d'offre annuel unique qui regroupera plusieurs types d'appels. Il évoque aussi l'aspect « patrimoine immobilier de la recherche » avec une priorité à la rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores.

### ➤ **Politique scientifique**

Elle consiste à accompagner la politique du site et l'interdisciplinarité. La stratégie recherche de l'UT3 doit s'appuyer sur les 3 piliers du projet TIRIS :

- Comprendre et favoriser la bonne santé et le bien-être
- Appréhender les changements globaux et leur impact sur les sociétés
- Accélérer les transitions durables : mobilité, énergie, ressources & mutations industrielles

Cette politique est à coconstruire avec nos partenaires. Le développement des axes transversaux se fera entre les directoires, avec les autres établissements et avec un travail sur la transdisciplinarité et l'interdisciplinarité. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur des recherches fortes et par là-même continuer à soutenir les disciplines qui font l'identité de l'université Toulouse 3- Paul Sabatier mais aussi très souvent l'identité de notre site. **M. Arlat** explique par ailleurs, que concernant la valorisation et fluidification des interactions avec l'industrie et les partenaires privés, Olivier Lairez (VPD innovation et partenariats) fera une présentation de cet axe à l'occasion d'une prochaine séance de la commission de la recherche.

Le but de la nouvelle gouvernance porte sur l'obtention du statut de grande université de recherche (GUR) pour notre site avec une implication forte des laboratoires (directoires, composantes, DU, personnels...).

### ➤ **Pilotage de la recherche**

Il s'agit de redonner aux instances collégiales leur fonction délibérative et d'articuler la subsidiarité avec les composantes, les directoires et les collèges scientifiques.

Il précise que Nicolas Destainville en charge du pilotage de la recherche, développera ces aspects lors d'une prochaine commission de la recherche.

### ➤ **Transitions environnementales et sociétales (TES)**

Cet axe est transversal à toute l'université. Il devra être identifié au niveau de la recherche. Il faudra identifier et stimuler les recherches de TES et en retirer les conséquences sociétales et sociales. Cette politique pourra être menée à travers des fléchages de moyens. Tout cela sera à coconstruire avec la commission de la recherche.

Enfin, cette transition passera par l'accompagnement des laboratoires il faudra proposer un cadre d'action coordonné. Certains laboratoires sont déjà bien engagés et nous pourrions également bénéficier de leur expérience. Il faudra instaurer une bonne coordination des initiatives et prévoir des leviers d'actions qui pourront être entre autres les fléchages de moyens.

### ➤ **Diffusions des savoirs**

Cet aspect lui semble très important. Il sera développé par Noémie Davezac, la vice-présidente déléguée « sciences et société » qui présentera ce point lors d'une prochaine CR.

En conclusion, **M. Arlat** fait part de l'ambition de la nouvelle équipe de mettre en place une politique de recherche scientifique claire et ambitieuse pour l'UT3 au sein d'une université de Toulouse et forte pour obtenir le statut de grande université de recherche tout en veillant au principe essentiel d'égalité et d'équité.

- Collège C – sciences : Alexandra Robert et Monica Alaez-Galan
- Collège D : Dominique Pinon
- Collège E : Élisabeth Soulié
- Collège Usagers : Nicolas Issot

#### **Résultat du vote**

**Nombre d'électeurs : 39**

**Nombre de votants : 39**

**Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 39**

➤ **Monique Lemort**, responsable du pôle d'appui aux instances de la recherche à la DReV, revient sur les réserves émises sur certaines dates du conseil académique en formation restreinte (CAC FR) qui avaient fait l'objet d'une interrogation de la part d'un conseiller lors de la précédente séance de la CR. Après s'être renseignée auprès de la direction concernée, elle précise que certaines dates sont positionnées avec une réserve sur le calendrier institutionnel 2023-2024 car elles sont conditionnées à l'envoi des lettres de cadrage du Ministère. Elles pourront être toutefois modifiées même si cela est peu probable. Les conseillers doivent bloquer ces dates qui sont toujours maintenues à ce jour, elle leur préconise de se faire reconfirmer ce point lors de la 1<sup>ère</sup> séance du conseil académique en formation restreinte.

Fin de séance à 10h15

Prochaine séance le 25 janvier 2024